

Procès Verbal de l'Assemblée Générale, 2 juin 2002 - Paris

La prise de notes pendant la réunion est assurée par Bernard Lips, Daniel Chailloux et Hakima Slimani.

Le présent procès verbal a été rédigé par Bernard Lips et Daniel Chailloux.

Les grands électeurs de la Fédération Française de Spéléologie - FFS - se sont réunis le 2 juin 2002 à Paris dans les locaux du FIAP - Foyer International d'Accueil de Paris - sur convocation régulière.

Jean-Pierre Holvoet, Président de la Commission Statuts et Règlement Intérieur de la FFS, a procédé au contrôle et à l'emargement des feuilles de présence et a déclaré l'Assemblée Générale valablement constituée.

A 10 h 55, soixante-quatre (64) grands électeurs présents ou représentés sur les quatre-vingt-trois convoqués constituent l'assemblée générale.

1- Ouverture de l'Assemblée Générale et appel de deux scrutateurs

Le quorum étant atteint, le Président, Joël Possich ouvre l'assemblée générale.

Il procède à l'appel à candidatures pour les postes de scrutateurs pour cette assemblée générale. Pierre Callot et Roger Mir se proposent.

Les grands électeurs disposent du document "Le Descendeur" n°18 - mai 2002 qui regroupe en 123 pages, les comptes rendus des commissions, les projets ainsi que les dossiers relatifs aux finances de la fédération et les comptes rendus des diverses réunions qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2001-2002. Ce gros travail de compilation initié l'an dernier par notre secrétaire général, Bernard Lips, a été saisi et mis en page par Stéphane Maréchal, spéléologue francilien.

2- Recueillement pour nos disparus et allocution du Président

L'Assemblée observe une minute de silence en la mémoire du "grand" Gérard Propos et de l'ensemble des spéléologues et des fédérés qui nous ont quittés cette année.

Le Président, Joël Possich, retrace le bilan de la seconde année de fonctionnement de l'Olympiade 2000 - 2004.

Bonjour à tous,

Je vous souhaite la bienvenue dans ces locaux du FIAP, qui pour les plus anciens évoqueront quelques souvenirs de réunions antérieures. Je vous remercie de votre présence à cette AG qui ne sera pas, à mon grand regret, accompagnée des festivités habituelles.

Signe du destin ou simple coïncidence, le stand de Spelunca librairie ne sera pas présent à cette AG. Gérard l'avait peut-être pressenti et nous a quitté en ce début d'année. En cet instant, notre pensée se tourne vers lui et tous les membres de la grande famille de la spéléologie qui nous ont quitté depuis la dernière Assemblée Générale. Pour leur rendre hommage, je vous demande d'observer quelques instants de silence aussi profond que celui des cavernes.

Nous voici à la moitié de notre mandat et il est temps de faire un premier bilan des engagements pris lors de notre élection. En ce

qui me concerne, la profession de foi que j'avais rédigé lors de mon dépôt de candidature comprenait trois points forts.

Le premier point était :

La sérénité dans le fonctionnement des instances dirigeantes.

Je pense que globalement, nous avons réussi à nous entendre et nous comprendre aussi bien avec l'ancienne équipe qu'avec la nouvelle. Je n'en veux pour preuve que le climat de sérénité et de sérieux qui règne lors des réunions du comité directeur. Le fonctionnement général de la fédération peut être qualifié de satisfaisant grâce à l'investissement des élus et à la qualité du travail des salariés.

J'avais complété cette petite phrase par "rigueur et transparence".

La aussi je pense que nous avons démontré, par la mise en place de procédures, que nous pouvions progresser sur le chemin de la rigueur. Il reste beaucoup d'améliorations à apporter, mais la route est bien balisée.

En ce qui concerne la transparence, elle passe par la communication et la clarté des messages que nous devons faire passer. Chacun d'entre nous doit s'impliquer sur ce terrain pour expliquer les choix politique de l'AG, du CD et du bureau. La nouvelle délégation communication ne manquera pas de travail dans ce domaine.

En second point, j'avais écrit :

Un nouveau mode de fonctionnement doit être mis en place pour améliorer la gestion de nos instances, cela passe bien évidemment par l'optimisation de notre structure afin de répondre aux besoins des fédérés.

Il a fallu beaucoup de temps et de travail pour aboutir à un fonctionnement stabilisé de notre structure. Des réorganisations importantes ont été entreprises pour optimiser au mieux le travail de nos salariés et contrôler la masse salariale. Actuellement le nombre de salariés a été réduit à 5 alors qu'il était de 5 emplois à temps complet, plus 2 demis postes et un temps partiel.

L'avenir de la fédération passe par une nécessaire rigueur dans la gestion tant financière qu'administrative. Mais il ne faut pas se leurrer, les échéances à venir seront difficiles si nous ne trouvons pas d'autres sources de financement ou d'économies substantielles en terme de fonctionnement...

Le dernier point abordait les fondements de notre association :

Des dossiers importants nous attendent, il faudra que l'on travaille tous ensemble pour les mener à bien.

Notre travail en commun sur de nombreux dossiers a permis à la fédération de s'imposer comme partenaire incontournable auprès de nombreux ministères et organisation. Simplement deux exemples :

- aboutissement du dossier sur la classification des cavités,

- reconnaissance des ministères de la culture de l'environnement.

Ces succès sont directement proportionnels à l'unité que nous montrons dans la défense des intérêts de la fédération. Notre force en tant que fédération n'est pas liée à notre nombre,

mais à notre spécificité, notre technicité et notre volonté d'aboutir.

Ensemble, c'est la force d'une exploration, c'est l'efficacité d'une équipe, c'est le gage de la réussite.

Actuellement la signature de la nouvelle convention entre le ministère de l'Intérieur et la FFS, sur laquelle vous aurez à vous prononcer aujourd'hui, nous pose quelques problèmes.

Vous avez, je pense, tous les éléments pour débattre en toute sérénité et prendre une décision qui engagera l'avenir de la fédération et de la pratique.

Mais ne vous trompez pas de débat, il ne s'agit en aucun cas d'arbitrer un conflit interne, mais de décider d'une stratégie en pesant bien les avantages et les inconvénients.

Ce rapide bilan ne se résume pas au travail d'une personne, mais d'un groupe de spéléos motivés qui donnent beaucoup de leur temps pour notre activité. Il ne faut jamais perdre de vue que la disponibilité de chacun n'est pas extensible et que notre bénévolat doit rester un plaisir et pas une contrainte.

La motivation qui nous anime est certainement différente pour chacun d'entre nous et pour ma part, c'est le chemin qui reste à parcourir qui me fait avancer. Je n'aime pas la gestion du quotidien s'il n'y a pas de projets d'avenir. C'est pour cela que je continuerai à promouvoir les actions de développement afin de créer une dynamique bénéfique au rayonnement de notre activité. Mais, parallèlement, il faut se remettre au travail pour faire évoluer la structure interne et repenser notre mode de fonctionnement notamment avec les régions et les départements. L'implication de tous les échelons de notre structure dans la vie fédérale est indispensable pour relever les défis de demain.

Pour conclure, je vous invite tous à vous impliquer dans l'animation des Journées Nationales de la Spéléologie pour en faire un grand moment de notre histoire.

Les dossiers préparés et disponibles durant cette AG vous aideront dans l'organisation de cette manifestation.

C'est une première, il ne faut pas la louper.

Avant de débiter cette A.G, je voudrais remercier les membres du Bureau, le Directeur Technique National et le personnel pour les marques de sympathie qu'ils m'ont témoignées, suite aux problèmes familiaux auxquels j'ai été confrontés en ce début d'année.

J'en ai été profondément touché.

3- Approbation du compte rendu de l'AG 2001 d'Aillon-le-Jeune

En préambule à la réunion et plus particulièrement aux votes qui auront lieu, Jean-Pierre Holvoet fait remarquer que certains CDS et CSR n'ont toujours pas mis leurs statuts en conformité. Bernard Lips explique que ces structures ont été suffisamment mis en garde et avertis et que conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale de 2001, elles perdent aujourd'hui un certain nombre de voix. Ainsi la région Rhône-Alpes perd 2 grands électeurs

et la région Bretagne-Pays de Loire perd 1 grand électeur.

En l'absence de remarque et de demande d'amendement, le compte rendu de l'assemblée générale 2001 qui s'était tenu à Aillon-le-Jeune est mis au vote.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité (64 voix) le procès verbal de l'assemblée générale du 3 juin 2001 d'Aillon le Jeune.

4- Rapport moral 2001

Bernard Lips, secrétaire général, invite les grands électeurs à formuler leurs remarques ou à poser des questions concernant le rapport moral publié dans le Descendeur.

Bernard Tourte demande des précisions sur l'ouverture d'un troisième centre de formation du Brevet d'Etat spéléo.

Jean Pierre Holvoet précise que la FFS est contre l'ouverture d'un troisième centre. Ce nouveau centre pourrait mettre en péril les deux premiers.

Claude Roche rappelle que l'ouverture des centres dépend du Ministère des Sports et que la fédération ne peut que donner un avis.

Eric Madelaine souhaiterait obtenir des informations sur les conclusions de mise en place des CDESI. La question est actée. Une réponse lui sera faite lors du point concernant le rapport d'orientation.

Un grand électeur demande des compléments d'information sur la mise en place des décrets d'application de la loi sur le sport. Claude Roche et Pascal Vautier signalent que ces décrets ne sont pas encore parus mais que de nombreuses réunions préparatoires se sont déjà tenues.

En l'absence d'autres questions ou remarques supplémentaires sur le rapport moral proprement dit, le secrétaire général liste les diverses commissions et délégations. Quelques commissions ou délégations font l'objet de demandes de précisions :

*** Commission documentation**

Robert Rouvidant demande s'il est possible d'envoyer certains textes, par exemple les feuilles de liaison interne d'un club, sous forme informatique.

Fabien Darne, président-adjoint de la CoDoc confirme que la commission est en mesure de gérer ce type de document à condition qu'il s'agisse d'un fichier pdf.

*** Commission médicale (Comed)**

Alain Perret souhaite que la CoMed définisse sa position en ce qui concerne le certificat médical pour les spéléo-plongeurs.

Jean Michel Ostermann rappelle que le certificat médical annuel est obligatoire pour les plongeurs. Le but de la CoMed est d'essayer d'obtenir du ministère que ce certificat puisse être signé par des médecins généralistes.

Pierre Guerin précise qu'un certificat coûte aux alentours 120 euros et qu'il n'est pas remboursable.

*** Ecole Française de Plongée Souterraine (EFPS)**

Alain Perret repose la question concernant le certificat médical. Joëlle Locatelli indique que l'EFPS est favorable à un certificat médical annuel obligatoire mais est contre le fait qu'il soit nécessaire de passer par un médecin agréé d'une autre fédération. L'EFPS et la CoMed travaillent ensemble sur ce dossier.

José Prévot (Champagne Ardenne) signale qu'il existe dans sa région une plate forme

médicale qui délivre gratuitement les certificats médicaux aux sportifs.

*** Spéléo Secours Français (SSF)**

Eric Madeleine constate que le délai de livraison des systèmes Nicolas est très long et demande s'il est possible de le raccourcir.

Christian Dodelin confirme que le rythme de fabrication est effectivement lent et indique qu'il y a beaucoup de commandes. Des démarches sont en cours pour trouver d'autres entreprises d'assemblage.

*** Spelunca Librairie**

Du fait du décès de Gérard Propos, il n'y a pas de compte rendu d'activité publié dans le Descendeur.

Alain Moréas fait un point rapide de la situation actuelle. La mise en place de Spelunca Librairie à Lyon se poursuit et la vente par correspondance a redémarré en semaine 22. L'additif au catalogue sera distribué avec le prochain numéro de Spelunca.

Delphine Molas (Île de France) demande s'il est envisagé de mettre en place une vente en ligne sur Internet. Eric Lefebvre répond que ce dossier n'est pas actuellement à l'ordre du jour. Par contre, le catalogue sera mis sur le site Internet de la fédération.

*** GTIF**

Denise Soulier demande que les sites web des commissions soient hébergés sur le serveur fédéral.

Bernard Thomachot répond que cette possibilité existe mais que l'hébergement d'un site n'est pas un réel problème. Il existe des hébergeurs gratuits. Le GTIF est prêt à aider toutes les commissions qui veulent créer leur site.

Laurent Galmiche souligne que le site fédéral est mis à jour par le GTIF et le personnel. Les sites des commissions doivent être mis à jour par les commissions et leur localisation géographique n'a aucune importance.

Michel Soulier fait remarquer que le site fédéral est un site très riche mais très compliqué et qu'un effort de restructuration serait à envisager. Bernard Thomachot souhaite recevoir les critiques afin d'apporter les améliorations nécessaires. Un moteur de recherche efficace permet de retrouver les informations.

*** FEALC (Fédération Spéléologique d'Amérique latine et des Caraïbes)**

En l'absence du délégué FEALC, Bernard Lips rappelle que la FEALC a décidé de retirer à la FFS son siège. La FEALC accepterait la présence d'un délégué d'une structure représentant spécifiquement les spéléologues des départements français d'Amérique Latine ou des Caraïbes. Un grand électeur demande que cet état de fait soit porté à la connaissance de notre ministère de tutelle.

L'assemblée générale approuve le rapport moral du secrétaire général par 63 voix. 7 grands électeurs votent contre et 1 s'abstient.

5- Rapport d'activité du Directeur Technique National

Claude Roche, Directeur Technique National, présente son rapport d'activité publié dans le Descendeur en spécifiant que ce rapport ne fait pas partie du rapport moral précédemment voté.

Bernard Tourte demande si les souhaits de Claude Roche concernant son rôle sont conformes aux missions d'un DTN.

Claude Roche répond que son travail est défini par sa lettre de mission et comporte des rôles de conseil et de proposition. Son rôle est également de détecter les divergences entre les votes et les réalisations. Par contre, il n'est pas question de prendre la place des élus et le rôle d'arbitre qu'il mentionne dans son texte dépend des demandes qui lui sont faites par les élus.

Un grand électeur demande des précisions sur le contenu de la convention d'objectifs transmis au ministère.

Claude Roche répond que la convention d'objectifs est le reflet de la vie fédérale. Cette convention est signée conjointement par le président et le Directeur Technique National.

Michel Soulier demande si le texte de la convention est accessible. Le Président répond qu'il s'agit d'un dossier technique trop épais pour être diffusé mais qu'il est possible de le consulter.

Bernard Tourte, tout en se félicitant de l'augmentation de 16% des subventions, remarque que toutes les subventions du Fond Nationale de Développement du Sport (FNDS) ont connu la même augmentation.

Claude Roche répond que le FNDS et le ministère de la Jeunesse et des Sports sont deux entités différentes. L'augmentation reçue du ministère est exceptionnelle et elle est supérieure aux augmentations moyennes.

Pascal Vautier précise que les augmentations des subventions du FNDS a atteint 22% en 2000 et sera de 3% en 2001.

6- Rapport financier

Eric Lefebvre présente succinctement le rapport financier publié dans le Descendeur.

Fabien Darne demande des précisions sur la recette qui correspond aux dépenses de la ligne 62 - Groupe de travail sur les femmes. Eric Lefebvre signale qu'il s'agit d'une subvention spécifique du ministère indiquée en ligne 13. Fabien Darne demande à quoi correspond la ligne 163 - missions et chargé de mission : 1 k€ Le trésorier indique qu'il s'agit des frais occasionnés par des missions diverses, par exemple le déplacement des vérificateurs aux comptes.

José Prévot demande si les recettes générées par l'augmentation des cotisations votée l'année dernière ont été provisionnées pour payer l'augmentation des salaires liée à la sortie du dispositif emploi-jeune.

Eric Lefebvre explique que les mesures votées lors de l'AG d'Aillon-le-Jeune l'ont été pour l'année 2002, ceci n'avait donc pas d'impact sur les comptes 2001. Cependant, aucune provision n'a été

explicitement prévue au budget 2002 pour le risque évoqué par José Prévot. Si la demande de l'AG 2001 n'a pas été respectée sur la forme, elle l'a néanmoins été sur le fond :

- un poste d'emploi jeune a été supprimé.

- le poste d'un salarié à mi-temps a été supprimé.

Ces deux points diminuent la masse salariale de la FFS.

- Pour les deux emplois jeunes restant, la FFS a opté pour le système d'épargne consolidée, qui consiste à avoir une aide dégressive sur une durée plus longue (8 ans au lieu de 5).

Ce point implique dans l'immédiat un coût supérieur pour la FFS (l'épargne), qui est compensée par un versement prolongé de 3 ans (mais dégressif).

Denise Soulier demande si les dossiers de consolidation d'un emploi-jeune ont été acceptés. La réponse est oui.

Le commissaire au compte, François Caillet, fait lecture de son rapport :

Il signale les progrès enregistrés dans la comptabilité grâce à la centralisation au siège des comptes des commissions. Il signale également une meilleure adéquation entre comptes et rapport d'orientation.

Il fait état d'une modification technique du bilan. Les fonds propres ont été reclassés en fonds associatifs. Ce point nécessite un vote de l'AG.

Jacques Romestan et Philippe Hachet, vérificateurs aux comptes, font leur rapport :

Ils relèvent également une amélioration certaine de la comptabilité des commissions. Ils signalent qu'il reste cependant encore quelques notes de frais insuffisamment renseignées. En particulier, les règles concernant les notes de frais des cadres ne sont pas toujours appliquées.

Il relèvent deux anomalies concernant :

- la Comed : deux médecins ont présenté des notes de frais à l'occasion d'une participation à une expédition à l'étranger.

- la CoJeunes : une avance sur aide de 10 000 F a été accordée à une expédition en Roumanie. Aucun justificatif n'a été fourni à ce jour.

Les deux vérificateurs aux comptes donnent quitus au trésorier pour l'exercice 2001-2002. Pour permettre le reclassement des fonds propres en fonds associatifs, la résolution suivante est mise au vote :

Pour simplifier la présentation comptable des capitaux propres, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter les fonds propres de la manière suivante :

- Fonds dédiés, fonds Hamel : 30 490 euros

- Fonds propres : 103 171 euros.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité - 73 voix - la résolution précédente.

Le rapport financier est mis au vote :

L'assemblée générale approuve par 70 voix et 3 abstentions le rapport financier de l'exercice 2001-2002.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le bureau propose le renouvellement du mandat du commissaire au compte.

Un grand électeur demande le montant de la prestation du commissaire au compte. Eric Lefèbre indique que les honoraires se montent à 7,6 k€ (ligne 120) et précise que ses interventions représentent 10 jours/homme par an.

L'assemblée générale approuve par 54 voix pour et 19 abstentions le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années à venir.

8- Rapport d'orientation 2002

Bernard Lips présente le rapport d'orientation en listant les diverses têtes de chapitre.

Michel Douat demande si des contacts ont été pris avec les autres fédérations pour négocier la composition des CDESI.

Bernard Lips répond que l'essentiel du travail devra se faire dans les départements. Mais ce travail sera suivi et initié par le Bureau et le CD.

Pascal Vautier insiste également sur l'importance de l'implication des départements.

Le nombre de sièges étant limité, les spéléologues ne pourront pas être présents dans chaque département.

Roger Mir demande si le ministère de l'Education nationale a reconnu la nouvelle classification des cavités.

Claude Roche indique que cette classification a été reconnue par le ministère de la Jeunesse et des Sports qui doit transmettre son avis au ministère de l'Education Nationale. A ce jour, nous n'avons pas de confirmation écrite du ministère de l'Education Nationale.

Denise Soulier rappelle que les commissions scientifique et environnement travaillent en très étroite collaboration. Elle demande des précisions sur le but de la réunion du Bureau à Béziers.

Stéphane Jaillet pose une question sur le même sujet en remarquant que cette réunion à Béziers a été l'occasion de donner une tribune au Spéléo Club de Béziers

Bernard Lips répond que la réunion du bureau à Béziers a été une réunion identique aux autres réunions de Bureau. Le déplacement à Béziers a permis la tenue, en marge de la réunion de Bureau, d'un débat concernant la gestion des cavités sensibles. Ce débat a été organisé par le Spéléo Club de Béziers et le CDS de l'Hérault. Le Bureau a écouté les divers intervenants et la seule décision prise consiste à ouvrir ce dossier et à le confier à la commission environnement. Le compte rendu de cette réunion, rédigé par Christophe Tschertter, a été publié dans la lettre de l'Elu comme ce seront publiés d'autres comptes rendus de ce type.

Jean-Pierre Holvoet signale que le rapport d'orientation ne fait pas allusion à la mise en conformité des statuts et du règlement intérieur.

Bernard Lips reconnaît que ce point doit effectivement être rajouté au rapport d'orientation et profite de cette intervention pour signaler l'oubli d'un deuxième point important : la réalisation du memento du dirigeant qui est en cours.

José Prévot demande quel a été le résultat du travail des présidents de région sur le projet des statuts diffusé en décembre.

Bernard Lips rappelle qu'initialement les statuts devaient être modifiés en 2002. Le projet fourni par le ministère durant l'automne a été profondément modifié et le travail doit être repris à partir du texte officiel fourni récemment.

Michel Soulier regrette que le point 9 du rapport d'orientation ne fasse état que des aides aux EDS et oublie les autres types d'encouragement de la formation des jeunes. Il considère en particulier que l'augmentation du prix des licences d'initiation sert à financer les Ecoles Départementales Spéléologiques (EDS).

Jean-Pierre Holvoet considère que la remarque de Michel est incomplète car elle ne prend en compte que le coté financier. Les clubs ont évidemment un rôle important dans la formation des jeunes.

Hervé Dumay demande si les jeunes qui participent aux EDS sont fédérés.

Joël Possich répond par l'affirmative. Il précise qu'un cahier du CDS en cours de rédaction. Ce cahier doit préciser l'ensemble du projet " EDS ". Un groupe de travail a été mis en place pour

réfléchir à d'autres actions pour favoriser l'adhésion des jeunes.

Emmanuel Cazot demande quelle est l'action de la fédération dans le dossier de la liberté d'accès aux cavités.

Bernard Lips répond que la structure nationale et les commissions concernées travaillent en amont pour éviter les fermetures. La fédération s'implique également localement avec les CDS concernés. L'essentiel du travail doit cependant se faire dans les départements.

Thierry Saunier renchérit en indiquant que ce sont les CDS qui doivent s'occuper des dossiers et exprimer clairement les demandes d'aide.

Michel Douat demande où en est la délégation canyon et si cette demande est faite en accord avec la FFME.

Joël Possich indique qu'il vaut mieux parler de concurrence.

Thierry Saunier spécifie que l'ensemble de la fédération est actuellement très cohérente sur ce point. Notre compétence est reconnue mais il est difficile pour le ministère de retirer une délégation à une autre fédération.

Philippe Pelissier demande des précisions quant à la stratégie de recherche de financement (point 8)

Joël Possich signale l'édition d'une plaquette " de prestige " pour démarcher d'éventuels partenaires. Il faut maintenant démarrer le démarchage qui sera certainement compliqué et nécessitera des actions de longue haleine. Le travail de communication et l'organisation des Journées Nationales de la Spéléologie font également partie de cette stratégie.

Denise Soulier regrette que le rapport d'orientation ne parle pas du conservatoire.

Joël Possich lui assure que le conservatoire est un élément important de la politique fédérale. Il a d'ailleurs édité une plaquette promotionnelle en 2002.

Damien Delanghe confirme que le conservatoire connaît un regain d'activité. Une plaquette présentant le conservatoire a été éditée. Cette montée en puissance entraîne une augmentation du travail et il fait appel aux bonnes volontés pour renforcer l'équipe constituée à ce jour d'une seule personne. Il rappelle par ailleurs que les conventions d'accès aux cavités doivent être validées par le conservatoire avant signature. Beaucoup de conventions ne respectent pas les règles définies.

En l'absence d'autres questions et remarques, le rapport d'orientation est mis au vote en considérant l'ajout des points ci-dessous :

* dans le point 2 - Poursuivre la restructuration du fonctionnement fédéral, ajouter la phrase : " L'édition et la diffusion, à l'ensemble des CSR, CDS et clubs d'un Memento du dirigeant, permettront à tous les acteurs de connaître l'ensemble des statuts, règlements, informations et autres textes qui définissent notre fonctionnement.

* Ajouter un point 10 : Mise en conformité de nos statuts et règlement intérieur : Conformément à la demande du ministère de tutelle, nos statuts, règlements intérieurs et règlement disciplinaire devront être mis en conformité au plus tard le 31 décembre 2003. Les nouveaux textes seront votés lors de l'AG 2003. La rédaction fera l'objet d'un débat tout au long de l'année.

* L'assemblée générale approuve à 70 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention le rapport d'orientation 2002.

9- Nouveaux membres d'honneur

Damien Delanghe présente les trois nouveaux membres d'honneur de la fédération française de spéléologie :

* Fernand Petzl

Explorateur des grands gouffres alpins, son nom est attaché à deux " records du monde " : le réseau de la Dent de Crolles puis le gouffre Berger. Il est également un pionnier du spéléo secours.

C'est plus encore dans le domaine du matériel spéléologique qu'il a fait progresser notre discipline, apportant une contribution déterminante au rayonnement de la spéléologie française dans le monde en matière d'exploration et de sécurité.

* Gérard Propos

Sportif au plus haut niveau de notre discipline dans les années 1950 et 1960, il a conduit les explorations de la Cigalère et de la Coume Ouarnède.

Responsable fédéral à tous les degrés, il accède à la présidence de la Fédération de 1972 à 1975.

Bénévole associatif inlassable et omniprésent pendant près d'un demi-siècle, il a notamment créé en 1973 les Grandes Expéditions Françaises, fait prospérer depuis 1984 la librairie fédérale et représenté la France à l'Union Internationale de Spéléologie.

Gérard nous a quitté au début de l'année et a été nommé Membre d'honneur à titre posthume.

* Jean-Claude Frachon

Il est l'âme de la spéléologie franc-comtoise. Nous lui devons l'exploration de dizaines de classiques, comme la Caborne de Menouille et la grotte des Planches.

Il s'intéresse au secours souterrains depuis 1962 et à la plongée à partir de 1968. Il dirige de nombreuse opérations de secours, notamment en siphon, en France et à l'étranger.

Appelé successivement à la tête de trois commissions techniques fédérales : Plongée, Enseignement, Secours, il est un expert reconnu dans le monde entier.

Animateur infatigable et éclectique, il occupe d'innombrables responsabilités locales, nationales et internationales. Il a encadré près d'une centaine de stages de formation dans toutes les spécialités de notre discipline et a publié environ 600 articles.

10- Budget prévisionnel 2002

Eric Lefebvre présente le budget prévisionnel 2002 publié dans le Descendeur. Il annonce et liste quelques modifications suite à l'attribution de la subvention du ministère.

Fabien Darne demande pourquoi la réunion du comité directeur n°2 est plus chère que les autres.

Eric répond qu'il s'agit de la réunion qui s'est tenue hier samedi 1er juin au FIAP. Cette réunion de CD et la présente AG reviennent plus chères que les années précédentes en raison d'absence de congrès.

Fabien Darne demande à quoi correspondent les recettes dans les lignes 61 et 62. Eric Lefebvre indique que les reliquats des subventions correspondantes du ministère pour l'année 2001 ont été mises en provision et que

ces recettes correspondent à une reprise de ces provisions.

Jean Abouardham (région A) demande si les subventions demandées au ministère de l'Environnement et ministère de l'Intérieur sont acquises.

Eric répond que les dépenses ne seront engagées qu'en fonction des subventions accordées par ces ministères.

Fabien Darne demande si des travaux supplémentaires sont prévus pour l'installation de Spelunca Librairie. Eric répond que pour le moment aucune tranche supplémentaire de travaux n'est prévue. D'éventuels travaux seraient considérés comme des immobilisations et auront peu d'incidence sur le budget 2002.

Michel Soulier relève une soi-disante erreur dans le tableau des prix des cotisations en p. 67.

Bernard Lips répond que ce tableau fait partie du compte rendu de la réunion de bureau n°1. Le prix des cotisations votés en AG ont été publiés dans le Descendeur n°17, p.79. Il reconnaît que ce dernier tableau aurait dû être republié dans le Descendeur n°18 en tant qu'annexe du procès verbal de l'AG.

José Prévot revient sur l'augmentation de cotisation et souhaite qu'une somme de 7 500 Euros soit provisionnée pour faire face à la disparition du dispositif emploi-jeune dans les années à venir.

Après courte discussion, cette demande est mise au vote :

L'assemblée générale rejette cette demande par 46 voix contre, 8 voix pour et 20 abstentions.

Stéphane Jaillot demande à quoi correspond la ligne 77.

Eric Lefebvre répond qu'il s'agit d'une provision pour l'édition des tables décennales de Spelunca en 2011.

En l'absence d'autres questions, le budget prévisionnel est mis au vote :

L'assemblée générale approuve par 73 voix pour et 1 voix contre le budget prévisionnel pour l'exercice 2002-2003.

11- Convention DDSC - FFS

Jean-Pierre Holvoet fait le résumé de la situation ainsi que des discussions qui ont animé la réunion de Comité Directeur de la veille. Il fait état de la motion votée par le Comité Directeur qui demande à l'AG de missionner le président de la FFS pour signer la convention moyennant quelques négociations.

M. Darolle intervient pour éclairer le problème de la possibilité des " vacances " pour des personnes requises.

Thierry Saunier prend la parole pour expliquer l'évolution des opinions. Lors de la réunion du comité directeur, deux " groupes d'opinions " d'importance similaire se sont affrontés pour finalement aboutir à un compromis voté par 17 voix contre 2.

Stéphane Jaillot ainsi que plusieurs grands électeurs regrettent que le texte de la convention n'ait pas été distribué.

Bernard Lips et Jean-Pierre Holvoet expliquent que le but n'était pas de rediscuter en détail du texte en assemblée générale. Le débat devait consister à choisir entre deux stratégies vis-à-vis du ministère. La situation a évolué du fait du consensus trouvé lors de la réunion du comité directeur ce qui explique des interventions de certains sur des phrases

précises d'un texte que tout le monde n'a pas lu.

Bernard Tourte s'élève contre la démarche adoptée qu'il juge anormale. Il pose le problème des prérogatives d'une commission et regrette que le bureau se soit trouvé en opposition avec une commission sur un problème technique.

Bernard Lips rappelle les prérogatives de l'AG, du Bureau, du Comité Directeur et des commissions. Il rappelle que le Comité Directeur s'interdit de prendre une décision sur un dossier tant qu'il n'a pas l'avis de la commission. Inversement le Comité Directeur est parfaitement en droit de voter contre l'avis d'une commission.

Dans ce cas présent, le choix de la stratégie vis-à-vis du ministère de l'Intérieur a des conséquences politiques importantes. C'est en raison de ces conséquences politiques que le bureau a décidé de soumettre la question à l'assemblée générale.

Bernard Tourte demande qui va poursuivre les négociations au ministère.

Joël Possich répond qu'il va conduire une délégation dont il choisira les membres. Il s'agira probablement de Michel Baille et de Jean-Paul Couturier représentant le SSF.

Finalement la motion proposée par le Comité Directeur est mise au vote :

Il est donné mission au président de la FFS de signer la convention moyennant les négociations des points suivants :

* Article 3 : essayer de supprimer la phrase " Il peut, s'il le juge utile, faire appel à d'autres experts "

* Article 6 : Faire remplacer le texte de l'article 6 par le texte de l'article correspondant de la convention de 1985

* Article 7 : Supprimer la phrase " L'intervention des personnes appartenant au Spéléo Secours Français est faite à titre gratuit en tant que bénévoles. En conséquence aucune rémunération ou vacation ne peut être versées à ce titre. "

ou à défaut la remplacer par la phrase "L'intervention des personnes appartenant au Spéléo Secours Français se fait conformément à la loi"

* Article 7 : essayer de faire supprimer le dernier paragraphe concernant l'article 54 du code des communes qui n'a pas sa place dans une telle convention.

L'assemblée générale approuve par 72 voix pour et 2 abstentions la motion précédente.

12- Election des membres du Comité Directeur

Les candidatures de Jean-Michel Jennervein et de Bernard Thomachot sont arrivées au siège dans les délais prévus à l'appel à candidatures publié dans Spelunca.

Cet appel à candidatures faisait état d'un poste vacant suite à la démission de Hervé Bosch. Le décès de Gérard Propos a entraîné la vacance d'un deuxième poste.

Il est proposé à l'AG de mettre deux postes au vote pour permettre d'avoir un Comité Directeur complet.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité, 73 voix, la proposition de mettre les deux postes vacants à appel à candidatures..

Les deux candidats sont invités à se présenter. Jean-Michel Jennervein absent excusé, a fait parvenir un texte à Michel Baille qui le lit à haute voix à l'assemblée.

Bernard Thomachot motive les raisons de sa candidature.

L'élection se fait à bulletin secret :

Bernard Thomachot est élu avec 61 voix sur 72.

Jean-Michel Jennervein est élu avec 57 voix sur 72.

13- Election des vérificateurs aux comptes

Deux candidats se proposent pour assumer la tâche de vérificateurs aux comptes :

L'élection se fait à bulletin secret :

Pierre Guérin est élu avec 55 voix sur 64 voix.

Maurice Hachet est élu à l'unanimité.

14- Projet : les Journées Nationales de Spéléologie

Laurence Tanguille et Daniel Chailloux présentent les divers documents qui seront remis ce jour aux CDS. Les grands électeurs et autres personnes présentes à l'AG sont chargés d'emmener ces documents dans les différents départements.

Michel Decobert donne des précisions concernant l'assurance des diverses activités organisées lors des Journées Nationales de la Spéléologie.

15- Vente des locaux à Marseille

Spelunca Librairie ayant déménagé sur Lyon, les locaux que possèdent la FFS à Marseille n'ont plus d'utilisation. La motion suivante est mise au vote.

L'Assemblée Générale décide de mettre à la vente les locaux, constitué de deux pièces, respectivement de 14 m² et 10 m², au sous-sol du bâtiment Le Devenson B, allée des Pins, 13009, Marseille.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité, 64 voix, la vente des locaux de Marseille.

16- Discussion et vote de la Charte du Spéléologue

Jean-Pierre Holvoet présente le texte de la Charte du Spéléologue.

Fabien Darne propose une petite modification dans la préambule : remplace " ...notre liberté de pratique " par " ... la liberté de pratique "

Philippe Brunet demande de rajouter " l'explorer " dans la première phrase de la charte.

Michel Douat, Alain Perret, Jean-Luc Front et Philippe Brunet trouvent la charte inutile et dangereuse.

Jean-Pierre Holvoet répond qu'un tel texte sert à la communication et qu'il est nécessaire d'affirmer nos principes. Le texte est essentiellement pédagogique et reprend des principes respectés par tous les fédérés.

Ce texte est une première étape pour la rédaction d'un code de déontologie.

Damien Delanghe indique que ce texte a effectivement une utilisation externe.

Le texte est mis au vote moyennant les deux modifications proposées.

L'assemblée générale approuve par 52 voix pour, 7 voix contre et 10 absentions le texte de la Charte du Spéléologue.

17- Modification du Règlement Intérieur de la FFS

La région Picardie est officiellement reconnue. Elle porte désormais la lettre T et regroupe les départements 02, 60 et 80.

Bernard Lips présente les deux modifications du règlement intérieur:

* Ajouter dans l'article 4 la lettre " T " devant la définition de la région Picardie

* Modifier l'article 15 fixant la composition du bureau en remplaçant " Le bureau est constitué par... d'un président-adjoint... " par " Le bureau est constitué par... d'un ou plusieurs président-adjoints... "

L'assemblée générale approuve à l'unanimité par 69 voix, les modifications du Règlement Intérieur de la fédération.

La modification du règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

18- Discussion sur les modifications des statuts

Le décret relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux statuts types et au règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées du 29 avril 2002 impose aux fédérations demandant l'agrément de rendre conforme leurs statuts, RI et règlements disciplinaires. Jean-Pierre Holvoet fait état des modifications imposées et des modifications possibles.

Bernard Lips présente une manière de procéder :

- un premier projet de textes sera envoyé aux grands électeurs, présidents de CDS et présidents de CSR au mois de juillet. Les discussions devront s'amorcer dans les départements et dans les régions.

- Après réception des demandes de modifications, les textes seront amendés lors de la réunion des présidents de région puis lors de la réunion du comité directeur n°1-2003

- Les textes seront enfin mis au vote à l'AG 2003. Des votes spécifiques sur un petit nombre d'articles peuvent être envisagés pour choisir entre diverses possibilités.

19- Questions diverses

* Les trois motions déposées par la région Midi-Pi sont en fait des demandes et ont été traitées au cours des autres points de l'AG.

* Angiolino Thomas - région J - signale que la région J n'a tenu pas tenu d'AG en 2001 ni, à ce jour, en 2002 et demande si cette situation est normale. Joël Possich rappelle qu'une AG annuelle est obligatoire dans toutes les régions. Il fait état de la réponse de Pascal Vautier, Président de la région J, qui a expliqué que l'absence d'AG était due à la difficulté de régler les comptes de 2000 et 2001. L'AG régionale aura lieu le 29 septembre 2002 et concernera les deux exercices 2000 et 2001.

Joël Possich invite les grands électeurs à poser des questions ou faire de remarques :

* Un grand électeur indique qu'il y a des problèmes de mise à jour dans l'annuaire fédéral.

* Joël Possich rappelle qu'une subvention spécifique du ministère concerne l'équipement des cavités d'initiation. Les CDS doivent signaler leurs réalisations.

* Bernard Lips rappelle qu'il attend de tous les CDS et de tous les CSR une ou deux adresses électroniques pour permettre des diffusions rapides d'informations.

* Bernard Thomachot rappelle qu'il y a deux concours en cours :

- L'équipe Spéléovision propose un concours pour définir un scénario d'un film présentant la fédération à l'occasion des Journées Nationales de Spéléologie.

- Le GTIF propose un concours pour définir la page d'accueil du site fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, Joël Possich clôture l'assemblée générale à 18 h 30.